



COMMUNIQUÉ
N°2020-10/31/DGS/VB/RM

---000---

Objet : Rétablissement des activités périscolaires le 16/10/2020
Annule et remplace le communiqué n° 2020-10/30/DGS/RM

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly, le Dr Jean GANTY, porte à la connaissance des parents d'élèves que l'ensemble du dispositif des activités périscolaires est maintenu sur le territoire, le **vendredi 16 octobre 2020** aux horaires habituels.

Pour rappel, sont notamment concernés par ce rétablissement des activités périscolaires, ce jour, le CLAÉ Yvonne LANOU ainsi que les écoles maternelles Saint-Ange MÉTHON, Émile GENTILHOMME et Michel DIPP.

Le Maire sollicite la compréhension de tous pour les éventuelles gênes occasionnées.

Rémire-Montjoly, le 9 octobre 2020

P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,



Roland LUCENAY

Diffusion :
Tous médias